



Projet éolien de la Marche Boisée (79)



Vue de la zone de projet

Lettre d'information n°2 - janvier 2021

Toute l'équipe de JP Energie Environnement vous souhaite ses meilleurs voeux pour l'année 2021.

L'année 2020 a été riche de bouleversements pour notre société et nos modes de vie.

Néanmoins JP Energie Environnement est fière d'avoir pu contribuer à la transition énergétique de la France en ayant permis sur l'année 2020 :



527 679 MWh

production annuelle



237 456 foyers

alimentés hors chauffage



39 576 tonnes

de CO₂ évitées/an

Pour cette nouvelle année, JPee poursuit son engagement d'acteur engagé pour la transition énergétique au service des territoires.

La création du comité de suivi du projet éolien

Le comité de suivi est une instance proposée par JPee pour répondre aux attentes de la mairie qui souhaite faire participer ses habitants à l'élaboration du projet éolien d'Aubigné.

Il rassemble des membres volontaires représentatifs des différents acteurs de la commune : riverains, élus, agriculteurs. Il établit un cadre permettant de travailler à la co-construction de ce projet.

Le comité de suivi sera invité, entre autre, à réagir sur les questionnements liés à l'énergie éolienne, être force de proposition sur les sensibilités attachées au territoire, à commenter le choix de l'implantation des éoliennes sur la zone de projet, etc.

Le comité de suivi se réunira tous les 3 à 4 mois, en fonction de l'actualité du projet, des besoins d'informations et des attentes du territoire. Il aura un rôle de médiation et de représentation de la voix des habitants vis-à-vis du projet éolien.

**Première réunion du comité de suivi
10 décembre 2020**

À l'issue de cette première réunion, JPee et les membres du comité de suivi ont acté la mise en place d'un site internet dédié au projet : www.la-marche-boisee-79.parc-eolien-jpee.fr

Présentations, actualités, compte-rendus des réunions du comité de suivi, etc. toutes les informations y sont publiées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

J Pee, mécène des projets du territoire

Afin d'accompagner le développement des énergies renouvelables, J Pee participe au projet de la Cité des Vents sur le territoire de la Communauté de communes du Mellois en Poitou.

Projet d'envergure internationale à fort impact économique et social sur le territoire du Mellois en Poitou, le concept de la Cité des vents est de créer un territoire innovant de découvertes ludiques, de développement économique et écologique, intégrant la nature, l'éducation, l'expérience scientifique et artistique, la recherche et la production industrielle.

Les règles de démantèlement des parcs éoliens évoluent

Initialement, la réglementation sur la remise en état des sites éoliens imposait le retrait de 1 mètre de dalle en béton. L'arrêté du 22 juin 2020 impose dorénavant le retrait de l'intégralité de la dalle et l'obligation de remplacer les fondations excavées par des terres de même caractéristiques que sur le reste du terrain.

Les règles sur la constitution des garanties financières, mises en place dans l'hypothèse d'une défaillance du propriétaire du parc éolien, évoluent également. Le montant des garanties financières, constituées à la construction du parc éolien, pour le démantèlement futur des installations, a été revu à la hausse. Initialement fixé à 50 000 euros par éolienne, le montant est dorénavant proportionnel à la puissance des éoliennes selon la formule suivante :

$$\text{Coût unitaire de démantèlement} = (50\,000 + 10\,000 \times (\text{Puissance unitaire installée en MW} - 2))$$



Cette formule couvre le coût total du démantèlement déduit de la vente des composants des éoliennes aux filières de revalorisation (acier, béton, etc.). En effet, l'article du 22 juin 2020 impose une valorisation de 90 % de la masse de l'éolienne à partir du 1^{er} juillet 2022.

Toutes les informations sur le site :
www.la-marche-boisee-79.parc-eolien-jpee.fr

Deux parcs en construction en 2021

Au printemps 2021, J Pee démarrera la construction des parcs éoliens de La Croix de Chalais et de La Croix de la Mérotte (Millac, 86) en co-développement avec SERGIES. Ces parcs éoliens commenceront à produire de l'électricité en 2022.

Quelques chiffres-clés :

- mise en service en 2022 ;
- 8 éoliennes de modèle N117 ;
- 180 m en bout de pale ;
- 3 MW de puissance unitaire soit 24 MW de puissance totale installée ;
- en une année, les 2 parcs produiront 60 000 MWh, soit l'équivalent de la consommation d'environ 24 000 foyers (hors chauffage) ;
- 4 500 tonnes de CO2 évitées*.

*Source : ADEME, 2015



Filiale du groupe Nass, J Pee est un **producteur indépendant français d'énergies renouvelables**.

Depuis 2004, l'entreprise familiale développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes, Bordeaux et Montpellier. J Pee exploite actuellement 277 MW de parcs éoliens et solaires, produisant l'équivalent de la consommation d'électricité de 230 000 foyers, ce qui en fait l'un des principaux producteurs français indépendants d'énergies renouvelables.

150 MW supplémentaires de projets entreront en construction dès l'année prochaine. De plus, la société dispose d'un portefeuille de projets solaires et éoliens en développement de 1 700 MW.

En janvier 2019, J Pee a signé un accord de partenariat avec La Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts). A travers ce partenariat, La Banque des Territoires est entrée au capital de chaque parc éolien ou centrale solaire à hauteur de 49 %. L'indépendance de J Pee est ainsi assurée et ses fonds propres renforcés.



Contact

J Pee (Agence Nantes)

1 rue Célestin Freinet
44200 Nantes
Tél. : 02 14 99 11 22 - www.jpee.fr

Théo Bouckaert

Chef de projet éolien
theo.bouckaert@jpee.fr